

Exposé des qualifications

Conformément aux dispositions de l'article 36, paragraphe 4, du Statut de Rome et au paragraphe 6, de la résolution ICC-ASP/3/Res.6, le Gouvernement de la République de Madagascar présente la candidature de Madame Ratiaraisoa Harimahefa, Magistrat de 1er grade près la Cour de cassation de la Cour Suprême de Madagascar au processus d'élection de juges au titre de la liste B, prévu pour la 13^e session de l'Assemblée des Etats Parties prévu se tenir à New York en Décembre 2014.

Justification de la candidature au titre de la liste B (article 36, paragraphe 3, du Statut de Rome)

- a) Madame Ratiaraisoa Harimahefa s'est distinguée dans l'exercice de ses fonctions par sa moralité irréprochable, son intégrité et son impartialité dans l'exercice de ses fonctions. Etant membre de l'Association "*Mouvement pour l'Ethique et la Déontologie de Madagascar*", un espace de réflexion nationale d'étude, de formation et de sensibilisation des acteurs du milieu judiciaire, elle y travaille et partage les valeurs du Mouvement (lettre de confort jointe). Les membres du Conseil en Ethique et Déontologie, comprenant des anciens hauts magistrats du pays, soutiennent également sa candidature (Lettre de soutien jointe).
- b) Depuis 1999, la candidate exerce les fonctions de conseillère à la Cour de Cassation de la Cour Suprême, la plus haute juridiction de Madagascar depuis 2009. Elle continue de disposer d'une expertise complète dans le traitement des dossiers pénaux.

La candidate, au cours de son parcours professionnel dans la magistrature, de 1980 à ce jour, a occupé des postes de responsabilité (Substitut du Procureur, Juge et Juge d'instruction, Chef de Juridiction, Haut Conseiller). Elle a toujours usé de ses fortes expériences en matière pénale et en procédure pénale. Elle était en charge des dossiers importants traitant les conflits liés aux crises politiques du pays (atteintes aux biens et à l'intégrité physique, conflits d'ordre ethnique et socio-communautaire)

- b) i.i- Madame Ratiaraisoa Harimahefa est membre actif de différentes associations et Organisations Non Gouvernementales (ONG) oeuvrant pour la protection des droits humanitaires internationaux liées aux activités du Ministère de la Justice. Elle figure parmi les auteurs de rapports périodiques se rapportant à ces activités et destinés aux organes conventionnels.

La candidate a contribué dans la mise en place d'un système de suivi des cas de violation des droits de l'homme dans divers secteurs à Madagascar (en milieu carcéral, en temps de crise politique, en cas de justice populaire)

Madame Ratiaraisoa Harimahefa a participé et organisé plusieurs Séminaires et Conférences nationaux et internationaux sur les thématiques des droits humanitaires.

Etant actuellement Membre de la Commission Spéciale pour l'Amnistie et la Reconciliation Nationale au sein de la Cour Suprême, elle contribue non seulement au renforcement de la paix sociale suite aux crises politiques successives ayant secoué le pays mais également, au rétablissement des droits humains. Maîtrisant parfaitement la matière, son expérience présente nécessairement des intérêts pour les travaux judiciaires de la Cour.

- c)- La candidate maîtrise parfaitement la langue française qui est la langue de travail dans le cadre des activités judiciaires malgaches. Elle a également des connaissances en anglais qui est une langue obligatoire au cours des études secondaires à Madagascar, renforcée au Centre Culturel Américain au cours de ses activités professionnelles.

Présentation de la candidature(article 36, paragraphe 4, du Statut de Rome) :

- a) La candidature de Madame Ratiaraisoa Harimahefa a été présentée par Madame Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en Conseil du Gouvernement le 8 Juillet 2014. Suivant Note de Conseil du 10 Juillet 2014, le Gouvernement malgache a approuvé et soutient la présente candidature.

b) La candidate est de nationalité malgache.

Autres domaines justifiant la candidature (article 36, paragraphe 8 du Statut de Rome)

a-i. Mme Ratiaraisoa Harimahefa exerce ses fonctions de magistrat dans le cadre d'un système juridique francophone.

i-i- Candidate de Madagascar, elle réside dans l'Afrique Australe.

i-i-i- De sexe féminin, elle pourrait favoriser l'égalité de genre au sein de la Cour Pénale Internationale.

b- Elle est formatrice dans des grandes écoles professionnelles en charge des matières liées à la violence contre les femmes et les enfants (Ecole Nationale de la Magistrature).

En outre, elle est engagée dans les oeuvres de protection, d'égalité de genre et de droits des enfants à travers son implication dans différentes associations (cf "curriculum vitae")

Telles sont les compétences et qualifications de la candidate dont le profil répond aux dispositions de l'article 36 du Statut de Rome.

* * *